

ÉCOLE PRIMAIRE LE PARC
9-11 Le Parc
69 360 SAINT SYMPHORIEN
☎ port 06 15 35 24 94
✉ ce.0692896y@ac-lyon.fr

PROCES VERBAL
CONSEIL d'École
Le 3 novembre 2020

Personnes connectées :

Équipe enseignante : Mmes Alberti, Batel, Britti, Ducrocq, Kouidri, Méhois, Pépin, Quillot, Rabatel, Raffin, Romœuf, Torillec, Timperio, Traversier, Veracruz et M. Planchon

Représentants de la mairie : Mmes Simian, Teyssot et Perinet.

Parents élus : Mmes Bauchet, Bonnet, Casado, Croisier, Dobignard, Gelly, Hostal, Mebarkia, Oriol, Palma, Revel, Schmitt, Verney et M. Caclin et Dronnet, Le Bas.

Personnes invitées : Mmes Mortamais et Vanel (ATSEM)

Personnes excusées :

Éducation Nationale : Mr Adler IEN

Équipe enseignante : Mme Meunier

Parents élus : Mme Allègre

Représentants de la mairie : Mme Mora et Mr Perrusset

1 Accueil des nouveaux membres

En raison du contexte sanitaire actuel et du nombre important de participants, ce premier Conseil se déroule en visioconférence.

Les participants activent leur caméra à tour de rôle pour se présenter.

Cette année, aucun DDEN n'assistera au Conseil d'École, comme M. Barroso nous l'avait annoncé en juin.

C'est la fin de l'existence de la Délégation de Saint-Symphorien d'Ozon, par manque d'effectif et également par manque de candidat à la présidence.

Les DDEN, parrains de l'École Publique, ont décidé lors de leur dernière réunion en juin, de partager leurs avoirs financiers entre les 18 écoles publiques de leur secteur.

L'école du Parc a reçu la somme de 300 euros.

Le Conseil d'École remercie l'ensemble des DDEN pour ce geste et plus particulièrement M. Barroso pour le travail effectué avec efficacité et sérieux durant toutes ces années.

L'équipe enseignante réfléchira à une utilisation particulière de cette somme sur l'école.

Pour Rappel :

Le DDEN a deux grandes missions : le respect de la laïcité au sein de l'établissement scolaire et la sécurité des enfants et des enseignants. Il est là pour faire la jonction entre la mairie, les enseignants, les parents et les élèves. Le DDEN prend part au conseil d'école et visite les locaux pour s'assurer de la sécurité de tous.

2 Les questions des parents à la municipalité

A) Problème de circulation et de sécurité sur le parking devant l'école.

Mme Revel fait remonter les problèmes de stationnement devant l'école. La sécurité des enfants est en jeu. Il est même arrivé qu'un camion poubelle manœuvre sur le parking aux heures d'entrées des élèves.

Mme Simian répond qu'à cause des travaux en cours sur la commune le nombre de places de parking est fortement réduit. Il est difficile de trouver une solution pour le moment surtout que des

places devraient encore être supprimées avec le renforcement du plan Vigipirate. Par contre elle s'est déjà occupée de faire remonter le problème lié au camion poubelle. Il ne passera plus sur les horaires scolaires.

B) Cantine :

Mme Revel explique qu'en ce début d'année scolaire, certains enfants de CP ont rencontré des difficultés à porter leur plateau, à se servir au self. La mise en place du nouveau protocole sanitaire fait que les élèves de CM2 en peuvent plus leur venir en aide.

Mme Simian en a déjà parlé avec Mme Granjon. Cette dernière a placé un agent pour aider les enfants à mettre leurs couverts et poser leur plateau sur le support.

Mme Simian en profite pour évoquer le gaspillage à la cantine, une étude a été faite en partenariat avec le SITOM. L'équipe enseignante demande s'il est possible de consulter cette étude l'école étant inscrite dans un projet éco-école.

Cette étude nous a déjà été transmise, vous la trouverez en pièce jointe.

Les enfants qui ont un régime particulier doivent le spécifier quand ils passent pour le plat chaud.

C) Travaux en cours :

Mme Revel souhaite connaître les travaux envisagés sur l'école et si la réfection de la cour de maternelle est prévue.

Mme Simian rappelle que la cour de récréation n'est pas le seul chantier à envisager en maternelle. Il faudrait aussi refaire toutes les verrières car il y a souvent des fuites les jours de pluie.

L'équipe enseignante est consciente que de nombreux travaux sont à réaliser et que cela représente un coût non négligeable.

Si des choix doivent s'opérer, elle souhaiterait que les travaux sur la cour de récréation soient prioritaires.

En effet les élèves de maternelle se prennent régulièrement les pieds dans les « nids de poules », les affaissement autour des grilles d'égouts et l'épaisseur du tapis de protection des jeux et aussi trébuchent à cause des racines des arbres qui déforment le revêtement.

De trop nombreuses chutes sont constatées et ne permettent plus de garantir correctement la sécurité durant les récréations.

En ce qui concerne le nombre insuffisant de lavabos dans les toilettes côté élémentaire, rien ne pourra être envisagé par manque de place.

3 Vote du règlement intérieur

Mme Alberti affiche le projet de règlement intérieur. Les changements sont surlignés et expliqués un par un. Ils concernent les horaires décalés, les PAI et le vote de ce règlement.

Un sondage a été créé pour servir de vote grâce à une réponse possible entre : oui, non et abstention. Ce vote devra être organisé à nouveau car les règles n'ont pas été bien respectées.

Rappel :

Membres de droit

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école (dont un maître du RASED)
- du maire ou de son représentant,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des titulaires des représentants des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Membres supplémentaires

Certaines personnes peuvent assister au conseil, sur invitation, lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. **Ils n'ont pas le droit de vote.**

Il s'agit notamment :

- des personnes chargées d'activités sportives et culturelles,
- des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,
- des ATSEM,
- des suppléants des représentants d'élèves.

4 Point sur les mesures prises à l'école (nouveau protocole+renforcement du plan Vigipirate)

Coté maternelle

Le brassage des groupes classe est limité au maximum tout au long de la journée.

Il y a des lavages de mains supplémentaires (avant et après les récréations)

En salle de motricité les enseignantes sont vigilantes à l'utilisation du matériel. Le protocole est respecté.

Une demande est faite à la mairie pour avoir un nettoyage supplémentaire entre le passage de deux classes dans cette même salle.

La cour de récréation est coupée en 2 pour éviter le brassage des élèves.

La salle de danse n'est plus utilisée car il n'y a pas de possibilité d'aérer la salle autrement que par l'ouverture des portes côté Rue Neuve et cela va à l'encontre du plan Vigipirate.

Mme Alberti informe le Conseil d'un rdv prévu avec M. Le Maire et Mme Simian pour évoquer les missions des ATSEM.

Coté élémentaire

Horaires décalés avec entrées séparées pour éviter les attroupements . Organisation en 4 groupes :

- les deux classes de CP
- les deux classes de CE1
- les deux classes de CE2
- Les classes de CM1 – CM2

Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS rejoignent leur classe d'inclusion.

Port du masque obligatoire pour tous les élèves. La visière n'est pas autorisée comme moyen de substitution. (sauf avis médical).

2 services de récréation avec une séparation des groupes.

A part quelques petits loupés, le premier jour, cette nouvelle organisation fonctionne bien.

L'équipe enseignante s'est également préparée à une fermeture d'école et pourrait démarrer la classe en distanciel plus efficacement. Tous les enseignants ont mis en place des solutions en s'inspirant de ce qui a pu se passer en mars dernier.

M. Dronnet demande si, dans ce cas, il peut être envisagé plus de séances en visioconférence pour garder un lien avec les élèves et « soulager » certains parents perdus dans l'apprentissage et le suivi avec leurs enfants.

Les enseignants répondent que cela n'est pas toujours simple, il faut d'abord une bonne connexion

internet aux domiciles des maîtres et maîtresses mais également aux domiciles des élèves. Après une petite enquête auprès des élèves, nombreux étaient ceux qui ont dû utiliser les smartphones de leurs parents l'année dernière, ce qui n'est pas idéal

5 Questions des parents à l'équipe enseignante

- quels sont les projets et les besoins pour cette année de chaque classe?

Aide aux devoirs :

Il y a bien une aide proposée le soir pendant le temps de garderie. Elle se déroule en salle informatique. Tout le monde est d'accord pour dire que cette aide est insuffisante : très peu de places pour beaucoup de demandes. Une liste d'attente a du être envisagée.

Projet et besoin de chaque classe :

L'équipe enseignante a fait le pari que les sorties pourront être organisées et auront bien lieu cette année, en voici quelques exemples :

Projet préhistoire et sortie chez un apiculteur en maternelle,

Projet vélo pour les classes de CP et de CE1 (Les enseignantes auront besoin de parents accompagnateurs pour encadrer = nécessité de passer un agrément),

Projet d'un auteur – illustrateur de BD en CE2 et en CM1,

Projets de création d'un objet en lien avec le cinéma, un autre sur l'alimentation, projet fête des sciences et Rallye maths avec le collège pour les CM1/CM2

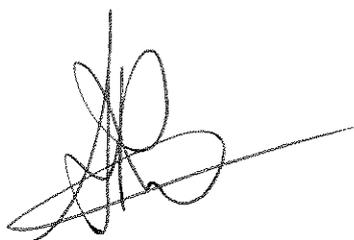
Projet classe de neige pour les CM2

La liste n'est pas exhaustive.

Rappel :

Mme Alberti demande aux parents qui ont besoin de récupérer leur enfant pour des prises en charge régulières (orthophoniste par exemple) de venir sur des temps de récréation.

La Directrice,
Corinne ALBERTI



La secrétaire de séance,
Nadine RAFFIN



Synthèse diagnostic cantine

Ecole du Parc à SAINT SYMPHORIEN D'OZON

18 / 11 / 19

I. Contexte

Nombre d'enfants mangeant à la cantine (Suite au diagnostic)	Nombre et volume des poubelles d'ordures ménagères	Nombre et volume des bacs recyclables	Nombre d'agents de cantine
300	2 : 770L	1 : 660L	4

- Quelle est la proportion moyenne de nourriture gaspillée chaque jour ?
- Que deviennent les déchets alimentaires ? Le tri est-il correctement effectué ?
- Comment peut-on optimiser la gestion des déchets de cet établissement ?

II. Constat du fonctionnement de la cantine du Parc

1. Gaspillage alimentaire

Ecole du Parc :

≈ 48.17 kg de nourriture gaspillés ce jour.

(Suite au diagnostic)

≈ 161 g de nourriture gaspillés ce jour et par enfant. (Suite au diagnostic)

≈ 5.75 tonnes de nourriture gaspillée par an.
(Extrapolation entre valeur diagnostic et moyenne des 10 écoles)

REFERENCE :

≈ 23,4 kg de nourriture gaspillés par jour.

(Moyenne fondée sur les diagnostics des 10 écoles)

≈ 106 g de nourriture gaspillés par jour et par enfant. (Moyenne fondée sur les diagnostics des 10 écoles diagnostiquées)

≈ 120 g de nourriture gaspillés par jour et par enfant au niveau national

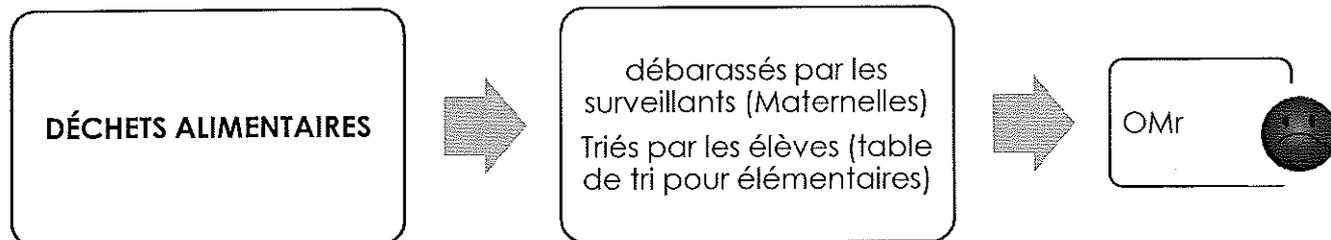


Figure 1 Le trajet des déchets alimentaires de la cantine du Parc.

Equipe de cuisine et surveillants peu sensibles à cette problématique.

Cuisine en liaison froide via barquettes en plastique.



2. Tri des déchets



Figure 2 Le trajet des déchets recyclables de la cantine du Parc.

En l'état, le tri est mis en place mais à perfectionner (serviettes à jeter dans les OMr).

III. Propositions du SITOM

1. Gaspillage alimentaire & Tri



- Séparation des déchets alimentaires des OMr
- Sensibilisation des enfants au tri et au gaspillage
- Affichage des consignes de tri au niveau des tables de tri

IV. Réglementation en vigueur

GASPILLAGE ALIMENTAIRE / BIODÉCHETS	TRI DES DÉCHETS	RÉDUCTION DES DÉCHETS
<p>Article L541-21-1 du Code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2012, tous les gros producteurs de biodéchets doivent les trier à la source • Depuis le 1er janvier 2016, les gros producteurs sont ceux dont la production dépasse : <ul style="list-style-type: none"> ◦ 10 tonnes/an de biodéchets ◦ 60L/an d'huiles alimentaires • 1er janvier 2025 : tous les gros producteurs de biodéchets 	<p>Article L541-21-2 du Code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source » 	<p>Article L541-10-10 du Code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1er janvier 2025 : fin de mise à disposition de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires.

Au vu de la gestion des déchets au sein de la cantine de l'école du Parc, une collecte séparée des biodéchets peut être envisagée

BILAN : DIAGNOSTIC CANTINE SERD

ECOLE	NOMBRE D'ENFANTS	QUANTITE DE DECHETS GASPILLEE	GASPILLAGE /ENFANT	COMMENTAIRES	AXES DE PROGRES
Ecole publique SEREZIN	228	37 kg	162g	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats à consolider • Peu d'avancée après notre dernière réunion • Pas de tri mis en place en maternelle • Élémentaire : Affichage table de tri insuffisant • Pas de tri en cuisine 	<p>Mise en place de nouveaux points tri : poubelles de tri en maternelle</p> <p>Formation du personnel</p> <p>Affichage des consignes de tri sur la table de tri des élémentaires</p> <p>Sensibilisation des enfants</p> <p>Collecte séparée des biodéchets</p>
Ecole publique MILLERY	460	19 kg	41g	<ul style="list-style-type: none"> • Bons résultats • Préparation des repas en interne : attention particulière porté aux déchets dans le choix des produits qui composent les menus • Tri des déchets en place • Le personnel de cantine et les surveillants réalisent le tri des déchets • Les déchets alimentaires sont destinés aux poules ou aux jardins partagés de la commune 	<p>Mise en place d'une table de tri en élémentaire</p> <p>Formation du personnel</p> <p>Affichage des consignes de tri</p>
Ecole du Parc SSO	300	48 kg	160g	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats à renforcer • Tri des déchets mis en place mais peu respecté • Les enfants trient en bout de table et le personnel débarrassent • Pas d'affichage sur le tri ou le gaspillage alimentaire 	<p>Formation du personnel</p> <p>Sensibilisation des enfants</p> <p>Affichage des consignes de tri</p>
Ecole des Marais SSO	175	22 kg	126g	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats encourageants mais à consolider • Poubelles de tri mises à disposition • Personnel peu sensibilisé • Pas de tri des déchets en fin de repas • Pas d'affichage sur le tri ou le gaspillage alimentaire 	<p>Formation du personnel</p> <p>Sensibilisation des enfants</p> <p>Affichage des consignes de tri</p>
Ecole publique ST MAURICE	159	4kg	25g	<ul style="list-style-type: none"> • Très bons résultats • Tri des déchets mis en place : le personnel de cantine réalise le tri • Equipe très sensibilisée 	<p>Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire -> pesée régulière des déchets et affichage de quantités gaspillées</p>

				<ul style="list-style-type: none"> • Cuisinier en poste depuis longtemps : connaît les enfants et adapte les menus pour recherche de qualité et non de quantité • Réemploi des déchets alimentaires : pain pour les moutons, déchets verts au compost • Bons résultats • Le personnel réalise le tri des déchets • Déchets alimentaires donnés aux poules • Affichage présent • Volonté du personnel de réaliser une pesée régulière des déchets -> projet de compétition avec école de St Sorlin 				<p>Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire -> pesée régulière des déchets et affichage de quantités gaspillées</p>
Ecole publique SAINT DIDIER	85	6.4	74g	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats encourageants mais à consolider • Table de tri avec affichage • Repas reçus dans des barquettes : pas de maîtrise de la quantité • Déchets alimentaires dans OMR 				<p>Réflexion pour sortir les déchets alimentaires des OMR : poules, composteur en projet pédagogique</p> <p>Dons des restes de repas non consommés</p> <p>Affichage des consignes de tri</p>
Ecole les Brosses COMMUNAY	230	31.5	136g	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats encourageants • Tri réalisé par le personnel • Repas reçus dans des barquettes : pas de maîtrise de la quantité • Déchets alimentaires dans OMR • Réemploi pain pour poules 				<p>Réflexion pour sortir les déchets alimentaires des OMR : poules, composteur en projet pédagogique</p> <p>Dons des restes de repas non consommés</p> <p>Affichage des consignes de tri</p>
Ecole les Bonnières COMMUNAY	58	9.85	169g	<ul style="list-style-type: none"> • Bons résultats • Les repas sont préparés par la cuisine centrale : adaptation des quantités aux menus et aux enfants • Personnel formé et sensibilisé • Tri très bien réalisé avec table de tri en élémentaire • Tri réalisé par le personnel pour les maternelles • Affichage important • Déchets alimentaires dans OMR (Collecte séparée des biodéchets pour 2020) • Pesée journalière des déchets avec un groupe d'enfants sur la SERD 				<p>Projet pédagogique autour du gaspillage alimentaire : écodélégués</p>
La Cordelière à CHAPONOST	349	27	77g					
Ecole Martel CHAPONOST	352	29.31	83g					

Pour conclure :

Quantité moyenne de gaspillage alimentaire sur les 9 écoles diagnostiquées : **≈ 106 g par enfant et par jour.**

Estimation du tonnage annuel produit par école :

Nom de l'école	Nombre d'enfants	Estimation du tonnage annuel d'ordures ménagères produit basé sur les données de la SERD	A titre de comparaison : Estimation du tonnage annuel moyen d'ordures ménagères produit par école (moyenne tonnage des 10 écoles échantillonnées)	Gestion des déchets alimentaires produits
Ecole publique SEREZIN	228	5.3 T	3.65 T	OMr Collecte séparée biodéchets 01/01/2020
Ecole publique MILLERY	460	2.7 T		Poules/ Compost
Ecole du Parc SSO	300	6.9 T		OMr
Ecole des Marais SSO	175	3.17 T		OMr
Ecole publique ST MAURICE	159	0.5 T		Poules
Ecole publique SAINT DIDIER	85	0.9 T		Poules
Ecole les Broses COMMUNAY	230	4.5 T		OMr
Ecole les Bonnières COMMUNAY	58	1.4 T		OMr
La Cordelière à CHAPONOST	349	3.8 T		OMr Collecte séparée biodéchets 01/01/2020
Ecole Martel CHAPONOST	352	4.2 T		OMr Collecte séparée biodéchets 01/01/2020

Tonnage moyen collecté par le SITOM : $\approx 3,65$ tonnes x 7 écoles \approx **25,6 tonnes de déchets alimentaires**

Coût de collecte pour le SITOM ≈ 227 € / tonne x 25,6 tonnes \approx **5 788 €**

**on enlève les trois écoles dont les déchets ne sont pas à destination des OMr*